

Arrêté n°2026-05

**Arrêté de nomination du jury et des commissions
Du concours d'entrée en 4^{ème} année du diplôme de Sciences Po Toulouse**

Vu le Code de l'éducation notamment les articles D741-9, D741-10 et D741-11,
Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Etudes Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu le règlement du concours d'entrée en quatrième année relatif à la session 2026 adopté par le Conseil d'administration du 8 décembre 2025

Le Directeur de l'Institut d'études politiques de Toulouse,

ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur Eric DARRAS, directeur de l'IEP de Toulouse, est nommé Président du Jury du concours d'entrée en quatrième année de l'IEP de Toulouse.

Article 2 :

Sont nommés membres du jury du concours de 4^{ème} année :

- M. Eric DARRAS, professeur des universités à l'IEP de Toulouse, directeur
- M. Adrien PENERANDA, maître de conférences à l'IEP de Toulouse, directeur adjoint aux formations
- M. Jean-Michel EYMERI-DOUZANS, professeur des universités à l'IEP de Toulouse, directeur adjoint de l'établissement en charge des Relations Internationales

Article 3 :

Sont nommés membres de la commission d'admissibilité :

- ELIO DI PAOLANTONIO
- SARAH JAMMES
- ALEXANDRE HERMET
- CHRISTOPHER CHARLES
- ADRIEN PENERANDA
- OLIVIER BAISNEE
- ERWANE MORETTE MONTHUBERT
- BENJAMIN GOURISSE
- JEREMIE NOLLET
- GILDAS TANGUY
- DELPHINE ESPAGNO
- SIMON TORDJMAN
- JEAN-MICHEL EYMERI-DOUZANS
- CEDRIC GROULIER
- PAUL VINACHES
- ERIC DARRAS

Article 4 :

Sont nommés membres de la commission pédagogique d'équivalence :

- M. Adrien PENERANDA, maître de conférences à l'IEP de Toulouse, Directeur adjoint de l'établissement en charge des formations
- Mme Sarah JAMMES, Professeure Agrégée à l'IEP de Toulouse, directrice adjointe des formations

Article 5 :


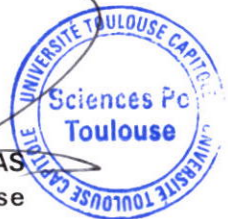
Sont nommés membres de la commission d'admission :

- ADRIEN PENERANDA
- CATHERINE BARON
- EMMANUEL DURAND
- CHRISTEL COUNIL
- JULIEN WEISBEIN
- STEFANO UGOLINI
- EVA COLL-MARTINEZ
- FREDERIC CHERBONNIER
- ERWANE MORETTE MONTHUBERT
- GILDAS TANGUY
- DELPHINE ESPAGNO
- JEAN-MICHEL EYMERI-DOUZANS
- CEDRIC GROULIER

Article 6 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 27 avril 2026


Eric DARRAS
Directeur de l'IEP de Toulouse

Affiché le :

Mis en ligne le :